

L'on a encore à l'esprit l'attitude prise par la ville de Winnipeg en face d'une demande identique de Monseigneur l'Archevêque de Winnipeg. Il sera intéressant de suivre cette question aux Etats-Unis.

Les catholiques ont déjà deux victoires partielles qui ne sont pas sans signification.

Il y a un an, la Cour d'appel de la Louisiane a décidé que les écoles catholiques, tout comme les écoles publiques, avaient droit à la distribution gratuite des livres. Le tribunal décida qu'il s'agissait d'aider des enfants qui recevaient, au sein d'institutions libres, une éducation que l'Etat avait le devoir de leur donner. L'école devait être aidée non parce que catholique mais en tant qu'école, à cause du travail qu'elle faisait et des services rendus.

Voici maintenant, qu'arrive du Colorado un autre témoignage précieux. Il s'agit des écoles catholiques de Walsenburg, menacées elles aussi, de fermer leurs portes. L'évêque de Denver, Monseigneur Vehr, a approché la commission scolaire et leur a fait la proposition faite par les catholiques de Winnipeg l'hiver dernier. L'on garderait les religieuses (Bénédictines) que seraient payées à même le trésor public et on louerait les locaux à des termes avantageux. Le bureau des Commissaires refusa et demanda l'opinion de l'Attorney-General à savoir si le Bureau pouvait accepter les écoles paroissiales comme elles opéraient maintenant. La réponse fut que la loi ne le permettait pas. Les catholiques revinrent à la charge, faisant remarquer qu'on avait mal interprété leur demande.

L'Attorney-General, Paul P. Prosser, après ces nouvelles représentations leur donna raison. Un Bureau de Commissaires peut engager des religieuses pour enseigner et peut louer un local catholique pour qu'on y fasse la classe. Cette opinion coïncidait avec celle d'avocats éminents qui avaient été consultés au préalable.

Chronique diocésaine

Le grand fait qui domine le mois d'octobre est l'arrivée parmi nous de notre nouveau coadjuteur, Monseigneur Emile Yelle. Son Excellence est arrivée à Winnipeg mercredi le 18 octobre. Nous donnons ailleurs les détails des réceptions qui ont été faites à Sa Grandeur.

* * *

La fête de saint Gabriel a été étendue à l'Eglise universelle sous le nom de "Sancti Gabrielis a Virgine Perdolente". Cette fête est double. L'on trouvera à la procure de l'Archevêché